

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025 à 18H00**

Nombre en exercice : 9 L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-trois septembre à dix-huit heures,
Nombre de présents : 8 le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué le quinze septembre
Procurations : 0 deux mil vingt-cinq, s'est réuni en Mairie, en session ordinaire à huis clos,
Nombre de votants : 8 sous la Présidence de Monsieur Michel KOCIUBA, Président.

Date de la convocation

15 septembre 2025

Etaient présents : Mmes JACOB, EMON, POUPONNEAU, CLEMENT, DAUPHINOT, DEBONNIERE,
MM. KOCIUBA, POTTIER

Absente excusée : Mme FONTAINE

Secrétaire de séance : Mme Emilie POUPONNEAU

Après avoir salué ses collègues, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président fait l'appel des membres présents et constate que la condition de quorum est remplie puis invite le Conseil d'Administration à délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire de séance pris dans le Conseil d'Administration. Ayant obtenue l'unanimité, Madame Emilie POUPONNEAU a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose aux membres du CCAS d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en vue d'examiner les affaires dans l'ordre arrêté, à savoir :

- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal du 23 juin 2025
- Repas de fin d'année des seniors
- Carte cadeau
- Informations
- Affaires diverses

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2025

Monsieur le Président soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal du 23 juin 2025, le Conseil d'Administration du CCAS à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal.

REPAS DE FIN D'ANNÉE DES SÉNIORS

Le Conseil d'Administration du CCAS décide de reconduire le repas de fin d'année des seniors. Le repas aura lieu le samedi 6 décembre 2025.

Pour mener à bien cette journée récréative pour nos seniors, des décisions ont été prises par le Conseil d'Administration du CCAS. Tout d'abord, l'âge pour accéder au repas pour les nouveaux inscrits reste à 67 ans. Les décorations de table et serviettes seront achetés ultérieurement. La couleur des serviettes a été décidée pour un vert sapin.

La commande de vaisselle sera demandée chez « La vaisselle de NADIA » basée à Juniville. Des cartes menu seront faites pour le repas. Le choix du menu proposé par le restaurateur « L'Intemporel » a été adopté par le Conseil d'Administration du CCAS et le prix du repas par personne a augmenté de 2 euros soit 27.00€ par personne à la demande du restaurateur et accepté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Le vin blanc sera commandé à « Intermarché » et le vin rouge à « Château Reynaud Dunesme et fils » courant novembre.

Pour finir, l'orchestre a été choisi, il s'agit de CROC'NOTES.

CARTE CADEAU

Vu la satisfaction des administrés concernant les cartes cadeaux, le Conseil d'Administration du CCAS décide de continuer la distribution cette année,

Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de ne pas changer l'âge pour bénéficier de la carte cadeau. Il faut donc avoir 67 ans cette année pour les nouveaux inscrits,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de faire faire des cartes cadeaux nominatives pour un montant de 30€ chacune.

DIT que la dépense est inscrite au budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2025.

INFORMATIONS

Un dossier d'aide d'obligation alimentaire a été reçu en mairie le 18 juin 2025 et a été retourné le 11 juillet 2025 à la commune expéditrice.

AFFAIRES DIVERSES

Les membres du CCAS ont décidé de se réunir en mairie le mercredi 19 novembre 2025 à 13h30 pour mettre sous enveloppe les cartes cadeaux des administrés.

Ils ont aussi décidé de faire une permanence le lundi qui suit le repas de fin d'année soit le lundi 8 décembre de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 pour ceux qui ne pourront pas venir au repas du samedi 6 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

La secrétaire de séance
Emilie POUPONNEAU



Le Président,
Michel KOCIUBA



Procès-verbal approuvé et arrêté en séance le : 3 novembre 2025

Date de mise en ligne sur le site internet le : 4 novembre 2025